Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Administration des Douanes et Impôts Indirects
Direction régionale de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima

المملكة المغربية
وزارة الإقتصاد والمالية
إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة
المديرية الجهوية لطنجة - تطوان - الحسيمة

Ordonnancement de la ZAEF et GMSAD

Tétouan le 07//12/2023

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PIBLIQUES

AVIS N° 14-2023

L'Ordonnateur liquidateur des Douanes et Impôts Indirects de la Zone d'Activité Economique de Fnideq et de la Gestion des Marchandises saisies ou abandonnées en Douane, procédera, à la vente aux enchères publiques de divers lots des véhicules pour la circulation et ferraille entreposés au magasin de la douane à Fnideq, ci-après désignés (Photos ci-dessous).
La vente aura lieu le **21-12-2023** au magasin des douanes sises à la ville Fnideq à partir de 11H
Les lots des moyens de transport exposés à la vente peuvent être visités dans les jours ouvrables du Lundi au Vendredi de 10 h à 15 h au magasin des douanes sises à Fnideq.

- Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n°21-2023 du 17/03/2023.
Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera dématérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est ci-joint (annexe 2).

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance des modalités et conditions de la vente auprès des bureaux des douanes ou en consultant le site internet de cette Administration à l'adresse suivante :
http://www.douane.gov.ma/web/guest/appel-offre

ETAT DES VEHICULES DESTINES
A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LOT	Marque	Immatriculation	Etat de vente	Caution
232	VOLKSWAGEN PASSAT	0578FJF	Circulation	19500
233	MERCEDES Classe E350	2099HDS	circulation	31000
234	DAEWOO	0077CNX	Circulation	10000
235	DACIA DOKKER	30597B15	Circulation	34000
236	CITROEN C4	DH-876-MT	Circulation	18500
237	CITROEN BERLINGO	2837MGB	Circulation	33500
238	Mercedes E220	47745a40	Circulation	27000
239	SEAT LEON	3574JBH	Circulation	40000
240	AUDI A3	5229DGJ	Ferraille	9800
241	TOYOTA COROLA	8209CYY	Ferraille	5500
242	MITSUBISHI MONTERO	8042FNS	Ferraille	5500
243	SEAT GRDOBA	5600BGX	Ferraille	4300
244	SETR IBIZA	4763GWW	Ferraille	6500
245	MECEDES C220	6040GBJ	Ferraille	5500
246	AUDI A3	K045839	Ferraille	35000
247	SANG YONG REXTON	8698CVS	Ferraille	7200
248	VOLKSWAGEN TOURAN	1450DKT	Ferraille	6000
249	CITROEN BERLINGO	3033JCH	Ferraille	11000
250	VOLKSWAGEN GOLF	9522HKG	Ferraille	9000
251	FORD FOCUS	3090BNP	Ferraille	2500
252	Peugeot 3008	91345A2	Ferraille	30500
253	OPEL ZAPHIRA	2882BVL	Ferraille	8500
254	VOLVO 540	3825JYF	Ferraille	8800
255	FORD FOCUS	0166CDB	Ferraille	5900
256	CITROEN JUMPER	5259FBZ	Circulation	20000

Conditions de la vente :

- **Avant la participation à la vente, tout enchérisseur doit déposer à la recette de Tetouan une caution bancaire. Le cautionnement de chaque lot est fixé dans le tableau ci-dessus**
- **Les enchérisseurs doivent présenter le jour de la vente une attestation fiscale justifiant leur régularité vis-à-vis du fisc (quitus).**
- **Les enchérisseurs doivent présenter le jour de la vente une copie du registre de commerce prouvant l'exercice du métier de ferrailleur pour l'acquisition des véhicules ferraille;**
- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente par les enchérisseurs et sont reprises oralement et haute voix par un crieur ;
- Les lots sont vendus au plus offrant et dernier enchérisseur
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit, notamment pour défaut de qualité ;
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication par les moyens prévus par la réglementation en vigueur et acceptés par l'administration au titre des ventes. A défaut de quoi les lots seront remis en vente conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement ;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les moyens de transport adjugés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause ;
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle faute de quoi l'offre sera rejetée ;
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
- L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises intégrée à la comptabilité générale de son entreprise ; le défaut de cette comptabilité entrainera le rejet automatiquement des justificatifs d'achats en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers ;
- Toutes cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présenter à toutes réquisition
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retirement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit(8) jours à compter de la date de l'adjudication ;
- Le service recourra à la procédure de la folle enchère si l'adjudicataire ne remplit pas ses obligations.

L'Ordonnateur Liquidateur de la ZAEF et de la GMSAD à Tétouan
EL MOUTAKI FATIMA

Photos de véhicules destinés à la vente

3574 JBH

MONTERO

5600 BGX

4763 GWW

C 220
6040 GBJ

K 045839

8698 CVS

1450 DKT

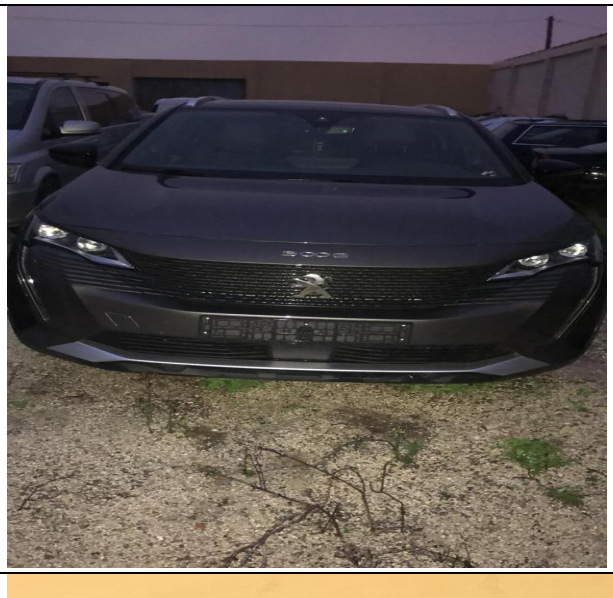

0166 CDB

5259 FBZ

Annexe 01

BANQUE : ….....

CAUTION N° : .....

Nous soussignés Banque .....

Dont le siège social est à.....

Représentée par Messieurs ….....

Respectivement (qualité).....

- Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire de … ..... Pour le montant du cautionnement provisoire concernant l'appel d'offres des prix ouverts **n°14/2023** pour l'achat des véhicules auprès de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects à Rabat.

- Le présent cautionnement s'élève à la somme de **…… Dhs** dont le montant sera acquis au profit de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects en cas de non-respect par le soumissionnaire des clauses de l'engagement irrévocable d'achat qu'il a souscrit.
- En outre, nous nous engageons à ne libérer le soumissionnaire de sa caution que sur présentation d'une mainlevée délivrée par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects de Tétouan accompagnée de la présente attestation de caution.

Fait à .....Le….....

Bon pour caution (mention à porter en manuscrit)

Cachet et Signature

Annexe 2

"La gestion des données relatives aux acquéreurs des marchandises saisies ou abandonnées en douane"

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

AUTORISATION CNDP N°A-PO-313/2019 DELIVREE SUITE A LA DECISION N° 21-2023 DU 17/03/2023 (Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel)

Je soussigné:

Nom : ……..

Prénom : ……

CNIE: ……

Déclare avoir été informé que les données à caractère personnel me concernant sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects dans le cadre des ventes en douane. En outre, je déclare avoir été informé de mes droits d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données, droits que je peux faire valoir en envoyant un mail à l'adresse gmsad@douane.gov.ma.

Fait à ……..…, Le ……

Lu et Approuvé

Signature de la personne concernée